

A LIRE

dans ce numéro :

15 de nos députés
fédéraux

p. 3

Our Shipping
Trade

p. 4

Les commis
gagnent leur
grève

p. 4



VOL. XXX — No-8

Montréal, 26 février 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veuillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

LA COOPERATIVE DU CONSEIL CENTRAL DE QUEBEC

Cette réalisation intéresse fort le comité des banques

La liberté de travail

La feuille sportive de l'Union nationale vient de pleurer toutes les larmes de son corps sur le sort fait à un employé de l'Hydro ontarien.

Par suite d'une convention collective entre un syndicat "bona fide" qui groupe les employés de l'Hydro ontarien et cette compagnie gouvernementale, tout employé est obligé de verser sa cotisation au syndicat comme condition d'emploi.

Le travailleur en question préfère abandonner son emploi au lieu de verser cette cotisation.

Et le journal du matin de se lancer dans une violente attaque contre les unions qui nient aux travailleurs "le droit de ne pas appartenir à une association". Pendant qu'on discute le problème de la liberté humaine aux Nations Unies, on devrait commencer par la mettre en pratique chez-nous, conclut le journal.

* * *

Commençons tout d'abord par relever l'assertion que c'est uniquement par la faute de l'union si cet employé quitte son emploi. Si une telle clause existe dans une convention de travail, c'est qu'elle a été acceptée par les deux parties. Or les conventions tiennent lieu de lois à ceux qui les ont faites et l'employeur concourt donc, tout comme le syndicat, à faire perdre le droit au travail à cet employé.

On dira que l'Hydro a consenti à inclure cette clause sous la pression de l'union. D'accord. Mais les syndiqués n'ont-ils pas le droit de protéger le syndicat qui les protège ?

Les professionnels, les membres du Barreau, par exemple, ne vont-ils pas un peu plus loin pour la protection de leur profession, de leur statut d'avocat ?

* * *

Mais dans le cas qui nous occupe, l'employé qui préfère abandonner son travail au lieu de payer sa cotisation syndicale ne perd pas sa liberté.

Au contraire, il la conserve si bien que lui-même fait son choix et décide de quitter son emploi. Ce n'est ni le syndicat ni l'employeur qui le force de quitter son emploi. C'est l'employé lui-même qui utilise la liberté qui lui est accordée de payer sa cotisation syndicale ou de quitter son emploi.

Il fait son choix et décide d'abandonner son travail. Tant pis pour lui s'il utilise mal sa liberté : il n'a qu'à s'en prendre à lui-même s'il se trouve sans emploi.

Sans aucun doute si l'appartenance à l'union lui imposait des obligations au-dessus de ses forces, comme par exemple une cotisation syndicale élevée qui absorberait une grande partie de son salaire, nous aurions raison de nous apitoyer sur son sort. Mais dans le cas qui nous occupe, il ne s'agit que d'un entêtement ou de mauvaise volonté.

Mémoire de la C.T.C.C. au comité parlementaire des banques . . . Mise de fonds trop élevé et taux d'intérêt prohibitif — Il faut gagner plus de \$70.00 par semaine pour obtenir un prêt de \$8,600.00

Le Comité des Banques et du Commerce qui étudie actuellement la refonte de la législation fédérale du logement, s'est montré vivement intéressé à la réalisation du Conseil central de Québec en matière de logement. On s'est montré surpris et enchanté en même temps de découvrir qu'il était encore possible de construire des maisons familiales à des conditions abordables.

Le Comité a demandé aux représentants de la C.T.C.C. de faire parvenir tous les détails possibles concernant cette réalisation.

Le Comité des Banques et du Commerce a aussi demandé à la C.T.C.C. de former un comité chargé de faire des représentations concernant les normes de construction.

Mémoire de la C.T.C.C.

Ces demandes faisaient suite

au mémoire que présentait la C.T.C.C. au Comité des Banques et du Commerce, mercredi le 24 courant, concernant le projet de législation fédérale sur le logement.

Après avoir analysé les différents amendements que le gouvernement se propose d'apporter à la Loi nationale, la C.T.C.C. est d'avis que "bien peu d'ouvriers pourront bénéficier de la loi parce que la grande majorité ne remplissent pas les conditions exigées par la loi même si celle-ci réussissait à créer d'abondantes sources de fonds hypothécaires."

La C.T.C.C. conclut son exposé en demandant au gouvernement, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement de prêter directement à ceux qui dési-

rent se construire, moyennant une mise de fonds relativement peu élevée et un taux d'intérêt inférieur à 5 p. 100.

Devant le comité

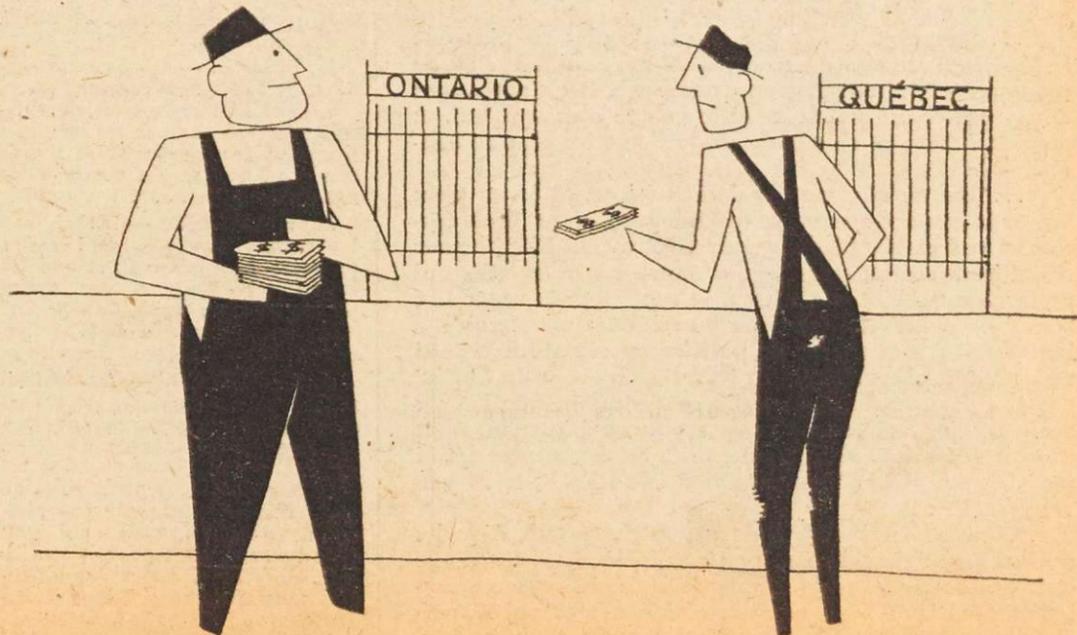
Les représentants de la C.T.C.C. ont comparu mercredi après-midi devant le Comité des Banques et du Commerce sous la présidence de M. David E. Croll, député fédéral. La plupart des membres de ce comité de cinquante membres recrutés au sein des représentants de tous les partis à la Chambre des Communes et ils ont soumis un mémoire élaboré sur la question du logement en conformité avec les décisions prises au cours des derniers congrès.

Le financement

Faisant ressortir que le principal amendement à la Loi nationale consistait à permettre aux banques d'entrer dans le domaine des prêts hypothécaires pour parer à la pénurie actuelle de capitaux dis-

(Suite à la page 4)

L'IMPOT PROVINCIAL



— Je gagne moins d'argent, je paie plus d'impôt, mais on a l'autonomie !

LES BILLS 19 ET 20

Deux assemblées de protestation contre les bills 19 et 20 auront lieu cette semaine. La première lundi, le 1er mars à Drummondville; la deuxième, mercredi, le 3 mars, à Saint-Jean.

Lettre de Paris

"L'affaire" des prêtres-ouvriers

"L'affaire" des prêtres-ouvriers continue.

Ainsi s'exprime la presse, généralement irresponsable, qui cherche le sensationnel, comme d'habitude.

Mais il n'y a pas de sensationnel. Il y a des décisions prises par la hiérarchie française, telles qu'elles ont été demandées par ROME. Et en face, il y a des hommes; des prêtres dont la très grande majorité se soumettra, mais qui croit de leur conscience d'expliquer — en se soumettant — leur désaccord.

Et puis, il y a tous ceux qui se sentent solidaires de leur souffrance, et de leur inquiétude, tous les militants catholiques, beaucoup de prêtres qui ne sont pas ouvriers, mais qui vivent en milieu populaire.

Voilà par exemple des extraits d'un tract signé par des militants ouvriers :

"Les récentes mesures prises contre les prêtres-ouvriers ainsi que les motifs invoqués pour les expliquer nous atteignent au plus profond de nous mêmes. Elles blessent douloureusement notre conscience d'ouvriers et de chrétiens. Nous taire aujourd'hui ce serait céder à la tentation du découragement qui nous assaille, nous renfermer en nous-mêmes dans l'amertume ou l'indifférence. Ce serait aussi permettre que des chrétiens, nos frères, désespèrent un peu plus et s'écartent définitivement de la foi.

En parlant au contraire nous affirmons notre foi, notre fidélité à l'Eglise au moment même où elle nous fait souffrir. Nous ne voulons pas nous opposer à elle, briser par la révolte la communion avec nos Evêques. Nous rejetons toute idée de schisme, de séparation.

Nous ne pouvons pas laisser nos Evêques ignorer notre désaccord, notre protestation, devant les mesures qu'ils ont prises. Nous devons leur dire que leur décision fait courir un risque grave à la foi de milliers de chrétiens, qu'elle compromet pour de longues années la présence de l'Eglise en milieu ouvrier.

Parmi nous, les uns touchent de près les prêtres-ouvriers, partagent leur vie de tous les jours, reçoivent d'eux la nourriture de leur foi. D'autres ne les connaissent que de loin. Mais pour nous tous l'existence des prêtres-ouvriers est un fait fondamental.

Ils sont le signe visible que l'Eglise est présente au sein de la classe ouvrière telle qu'elle est; qu'elle ne se contente plus de se pencher sur ses souffrances et sa misère comme de l'extérieur.

Par eux est ouverte la possibilité que dans l'avenir la classe ouvrière soit présente au sein de l'Eglise dans sa réalité, avec son travail, ses luttes, son espoir d'un monde meilleur.

Par eux s'exprime dans l'Eglise non pas la fausse image d'une classe ouvrière souffrant passivement, qu'il faut protéger contre les excès du capitalisme, mais la réalité d'une classe ouvrière qui s'unit, qui combat, qui forge son avenir."

... "Dans ces moments particulièrement difficiles que pouvons-nous faire? Tout d'abord résister au découragement. Notre responsabilité de laïcs se trouve aujourd'hui accrue. Notre présence au sein de l'Eglise doit être particulièrement active. Nous avons vis-à-vis de nos frères chrétiens, dans les paroisses, les mouvements, partout autour de nous, le devoir de dire la vérité, de démasquer les illusions.

Nous avons le devoir d'informer nos Evêques, maintenant et en permanence, d'une réalité qui leur échappe et qu'ils ne peuvent connaître que par nous d'autant plus que les prêtres-ouvriers ne seraient plus en mesure de les informer.

Ils doivent savoir que les mesures prises aujourd'hui auront des conséquences infiniment graves, beaucoup plus graves que celles qui ont été prises dans le passé. Si le "scandale du 19ième siècle a été que l'Eglise ait perdu la classe ouvrière", la mesure prise aujourd'hui fait rebondir ce scandale car elle brise une espérance qui venait de se lever. Dire cela ce n'est pas se révolter mais faire acte d'Eglise. Et nous savons qu'une action dans l'Eglise n'est pas une action syndicale ou politique, qu'elle se fait dans la communion de la foi."

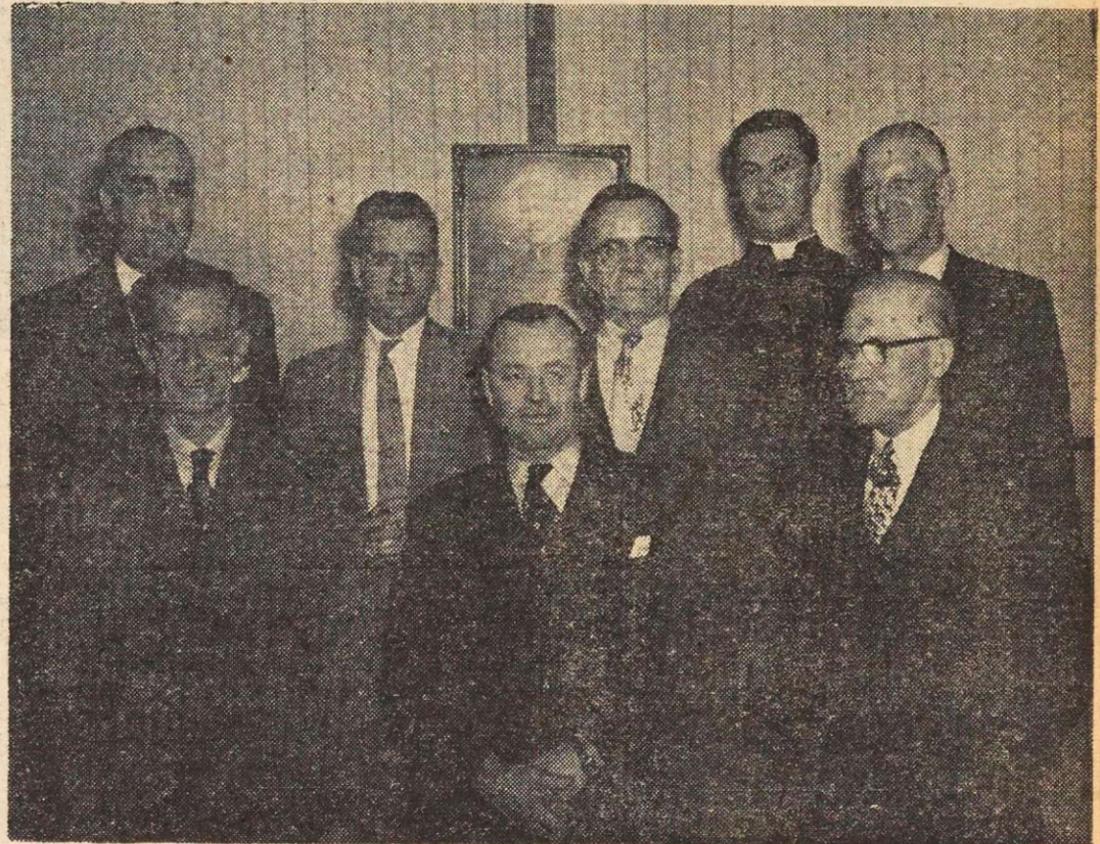
Voici par ailleurs ce qu'un jeune prêtre écrit dans l'hebdomadaire "Express" qui n'est pas "de gauche", mais recherche une information vivante :

... "Jeune prêtre, je m'aperçois de plus en plus que le problème numéro un n'est pas de mieux diffuser ou de communiquer intelligemment le message. Il est avant tout de vivre avec un monde, avec le monde d'aujourd'hui, et pour moi, avec ce monde des travailleurs les plus déshérités."

... "On ne réforme pas de l'extérieur. Si je ne peux porter le message au monde qu'en étant dedans, il est également vrai qu'il est indispensable d'être dans l'Eglise pour travailler à rendre son visage acceptable par les gens qui ne la reconnaissent pas. C'est à la condition de rester fils, que je peux lui faire entendre les cris d'un monde qu'elle ne connaît pas et essayer de purifier un visage souillé qui ne reproduit plus entièrement les traits du visage du Christ"

Ces deux textes, comme les conversations que j'ai pu avoir ces jours-ci avec plusieurs prêtres, résument l'état d'esprit général en France, tel qu'il a été à peu près défini par Mgr ANGEL, Evêque auxiliaire de LYON, le 16 janvier dernier :

"Nous sommes obligés de constater, surtout dans les milieux populaires, l'apparition et l'épanouissement d'une civilisation nouvelle, très différente de la civilisation gréco-latine dans laquelle nous avons été élevés et qui se présente avec des valeurs indiscutables. Cette civilisation s'établit en dehors de l'Eglise et du Christ" ...

LA SEMAINE**Le Conseil des Syndicats de la Construction de Montréal**

L'Exécutif au Conseil des Syndicats de la construction de Montréal : MM. J. Boucher, Aldéric Gosselin, A. Laroche, Horace Laverdure, Camille Périard et Léopold Lévesque. On remarque aussi sur la photo M. Wilfrid Léger, président de la Fédération, et M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier.

CE QUE M. BARRETTE N'A PAS DIT

En réponse à une série de causeries radiophoniques prononcées par M. Barrette, ministre du Travail, quatre des principaux chefs ouvriers de la province ont fait valoir le point de vue des 180,000 ouvriers qu'ils représentent.

Dans un forum radiophonique dirigé par M. Gérard Pelletier, directeur du Service des Relations Extérieures de la C.T.C.C., MM. Gérard Picard, Jean Marchand de la C.T.C.C., Philippe Vaillancourt, du C. C. T., et Roméo Mathieu, de la F.U.I.Q. ont exprimé clairement ce que M. Barrette n'a pas dit à la population sur le bill 19.

Voici quelques-unes des questions posées par M. Pelletier aux chefs ouvriers et les réponses de ces derniers sur les points les plus controversés du bill 19 :

M. PELLETIER. — En quoi consiste au juste le bill 19 ?

M. VAILLANCOURT. — L'article principal de ce bill veut dire que toute personne présumée ou soupçonnée d'être communiste ou d'avoir des idées communistes peut tout simplement occasionner la décertification d'un syndicat reconnu par le C.R.O.

M. PICARD. — C'est ça, un syndicat de 5,000 membres, par exemple, dont l'un de ses officiers serait présumé communiste, perdrait son droit de représentation auprès des employeurs, alors que 4,000 non-communistes seraient punis.

M. PELLETIER. — Est-ce que les unions ouvrières sont moins opposées au communisme que les autres organisations, par exemple, le Barreau ou le Collège des Médecins, comme a semblé le laisser entendre Monsieur Barrette ?

M. MARCHAND. — Au contraire, les unions ouvrières sont plus opposées au communisme que toute autre organisation parce qu'elles veulent rester libres et elles savent bien que sous un régime de communisme comme sous un régime de dictature, quel qu'il soit, elles ne peuvent songer à être libres. D'ailleurs, on a des exemples assez frappants, ici au Canada, lorsqu'on a fait la fameuse enquête sur l'activité communiste au Canada, on n'a pas trouvé que je sache, des chefs ouvriers ni mé-

me des travailleurs mais des gens venant d'autres classes de la société.

M. PELLETIER. — Avez-vous d'autres objections à formuler contre le bill 19 ?

M. PICARD. — Il y a cette objection qui me vient à l'idée : en réalité, le bill qui n'atteint pas du tout le communisme vise plutôt à favoriser l'ingérence dans la direction syndicale au point que certains officiers qui ne sont pas communistes du tout peuvent être soumis à l'arbitraire de la Commission des Relations ouvrières et du Procureur général.

M. PELLETIER. — M. Barrette a déclaré dans sa causerie qu'un communiste, c'est un individu qui prêche le renversement de l'ordre établi sur l'autorité légitime par la violence. Est-ce qu'une définition de ce genre aurait clarifié le bill 19 ?

M. VAILLANCOURT. — Avec cette différence que, à ce moment-là, on ne punira pas l'individu en question mais on va punir le syndicat tout entier et c'est ça qui est intolérable.

M. MARCHAND. — C'est une fumisterie de laisser croire que le bill 19 adopté, les communistes disparaissent automatiquement du mouvement ouvrier. Ils ne disparaissent pas, ils peuvent rester à l'emploi de leur patron et les seuls qui subissent un préjudice, ce sont les organisations syndicales parce qu'on leur enlève leur certification.

M. MATHIEU. — Et ceci aura pour effet d'empêcher l'association en question d'améliorer la situation économique et sociale des travailleurs concernés. Les communistes auront encore la tâche plus facile pour faire leur propagande subversive.

MONTREAL**Conseil de la construction**

Monsieur Aldéric Gosselin vient d'être réélu président du Conseil des syndicats de la construction de Montréal. L'élection des officiers a été présidée par M. Wilfrid Léger, président de la Fédération des métiers du bâtiment et des matériaux de construction du Canada.

Les autres officiers élus sont MM. J. Boucher, premier vice-président; A. Laroche, 2e vice-président; Clovis Langlois, secrétaire-archiviste; Horace Laverdure, secrétaire-correspondant; Camille Périard, statisticien; Léopold Lévesque, sentinelle.

La prochaine assemblée du Conseil des Syndicats de la Construction de Montréal a été fixée au 2 mars prochain.

Charpentiers-menusiers

M. Osias Fillion vient d'être élu président du Syndicat National des charpentiers-menusiers de Montréal. Les élections sous la présidence de M. Wilfrid Léger, président de la Fédération nationale des métiers de la construction et des matériaux de construction du Canada ont donné les résultats suivants aux autres postes :

MM. J.B. Delisle, vice-président; Hervé Bessette, secrétaire-archiviste; Philias Ethier, secrétaire-fi-

nancier; J.A. Lussier, sec.-financier; C. Laroque, secrétaire correspondant; J.A. Malléte, sergent d'armes et Léopold Lévesque, sentinelle.

Syndicat des contremaîtres

L'Association des surintendants et contremaîtres en construction de la Province de Québec vient de procéder à l'élection de ses officiers pour l'exercice courant.

Les officiers élus sont MM. G.E. Leblanc, président; Armand Grenier, premier vice-président; Willie Côté, 2ième vice-président; Arsène Thibault, secrétaire-archiviste; Rodias Ouimet, secrétaire-financier; Jules Maurice, secrétaire-trésorier; Adrien Marsolais, secrétaire-correspondant; Gérard Baril, sentinelle; Ovide Lapointe, Fernand Adam, Maurice Nadeau, directeurs.

de **KUYPER**
Blended
GIN
La vraie saveur de Hollande
FONDÉE EN 1695 DISTILLÉ AU CANADA

LA SEMAINE

ILS ONT GAGNE LEUR GREVE



Groupe des employés de magasins de gros à l'issue de leur grève de huit jours qui leur a valu \$6.00 d'augmentation et \$200.00 en rétroactivité.

La "pensée sociale" de 15 de nos députés fédéraux

Au début de décembre dernier, le sous-comité d'orientation politique du Conseil central de Montréal décidait d'expédier la brochure: *La politique fédérale et la C.T.C.C.* à tous (ou presque) les députés fédéraux dont les comtés, comportant une certaine masse d'électeurs ouvriers, tombaient territorialement parlant sous la juridiction du Conseil central de Montréal. En prenant cette initiative, le sous-comité avait deux buts en tête: 1—Renseigner ces députés sur le programme social et économique de la C.T.C.C. au fédéral; 2—Avoir leurs réactions personnelles et même leurs engagements précis face à ce programme.

Le temps, pour mener cette petite enquête, était assez bien choisi. Les élections avaient eu lieu à l'été et les députés élus, ne se sentant pas le besoin immédiat de s'intéresser plus qu'ils en ont l'habitude aux ouvriers et aux questions ouvrières, devaient, selon les membres du sous-comité, offrir une réaction plus naturelle à ce petit test. Accompagnés d'une lettre leur demandant d'étudier la brochure en question et de ne pas

se gêner pour donner les réflexions détaillées qu'elle suscitait chez eux, les brochures: *La Politique fédérale* et la C.T.C.C., furent donc envoyées, au début de décembre, aux députés suivants: MM. Léon Cresthol (Cartier), Guy Rouleau (Dollard), Raymond Eudes (Hochelaga), Edgard Leduc (Jacques-Cartier), J.-G. Ratelle (Lafontaine), J.-E. Lefrançois (Laurier), Léopold Demers (Laval), J.-P. Deschâtelets (Rosemont), Marcel Monette (Mercier), Adrien Meunier (Papineau), Azellus Denis (Saint-Denis), J.-A. Bonnier (Saint-Henri), R. Beaudry (Saint-Jacques), H. Dupuis (Sainte-Marie) et P.-E. Côté (Verdun).

Les députés en question avaient été avertis que leurs réponses ou leurs fins de non recevoir seraient rendus publics. On ne les prend donc pas en traitres aujourd'hui en les plaçant tels qu'ils sont fondamentalement devant l'électeur.

Un accueil froid

Soulignons tout de suite que MM. Cresthol (Cartier), Rouleau (Dollard), Eudes (Hochelaga), Lefrançois (Laurier), Demers (Laval), Deschâtelets (Rosemont), Meunier (Papineau), Denis (St-Denis), Bonnier (St-Henri), Beaudry (St-Jacques) et Dupuis (Ste-

Marie) ne se sont seulement pas donné la peine de répondre. Les ouvriers de ces comtés montréalais verront là, n'en doutons pas, un signe évident du "grrrrrand intérêt" que portent ces députés aux "pauvres ouvriers" et ils sauront tirer les premières conclusions qui s'imposent....

Passons maintenant à ceux qui ont répondu. Le député Monette (Mercier) accuse réception et nous promet une lecture attentive dès qu'il aura "un petit moment de libre". Pour sa part, le député Rafelle (Lafontaine) nous assure qu'il va donner à la question "toute la considération qu'elle mérite..." De son côté, le député Leduc (Jacques-Cartier) se "propose d'étudier à fond" la brochure de la C.T.C.C. Il constate qu'elle contient de bonnes suggestions qui seront sans doute "mises à profit dans la mesure du possible et lorsque les conditions le permettront..." Pour nous consoler, il nous "félicite" de notre initiative... Quant à la lettre de l'ex-député Côté (Verdun) aujourd'hui passé à la magistrature, elle est beaucoup plus élaborée. Mais elle réfère le tout au premier ministre qui nous a "fait connaître les vues de son gouvernement sur ces différentes questions" lors de la présentation du mémoire de la C.T.C.C. Il ne croit pas qu'il conviendrait de "faire sur le sujet des commentaires personnels" et, pour finir, nous souhaite un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année. Pieux souhaits qui n'ont empêché en rien, comme vous le savez, la montée du chômage à Montréal où actuellement 60,000 sans-travail encombrant les bureaux d'assurance-chômage...

Chercher ailleurs...

Voilà dans toute sa simplicité et sa nudité, la petite expérience très intéressante qu'a tentée le sous-comité d'orientation politique du Conseil central de Montréal dans le but de jeter un peu de lumière sur la "pensée sociale" (si on peut appeler cela ainsi) de quelques députés montréalais. Les syndiqués en tireront les leçons qu'ils voudront. Mais, pour le moment, nous ne pouvons nous empêcher de leur faire remarquer que, sur 15 députés contactés, 4 seulement ont répondu. Et quelles réponses, juste ciel! Pour nous, la conclusion qui se détache de tout cela est claire comme de l'eau de source: en ce qui concerne la classe ouvrière, les partis traditionnels, conservateurs et réactionnaires ont terminé leur rôle. Les travailleurs ne leur arracheront plus rien de substantiel. En politique, l'heure est venue pour eux, de commencer à chercher ailleurs!

JOURNEE D'ETUDES POUR les permanents en avril

Les prochaines journées d'études pour les permanents syndicaux de la C.T.C.C. auront lieu du 7 au 10 avril prochain, au Château Lac Beauport, à 10 milles au nord de la ville de Québec.

Deux problèmes importants seront mis à l'étude: les cartels intersyndicaux et l'action politique syndicale.

D'ici quelques jours le Service

d'Education de la C.T.C.C. fera parvenir à tous les permanents du mouvement le programme détaillé de ces journées d'études.

Le Service d'Education compte sur la présence de tous les permanents à cette session spécialement préparée pour eux et il demande, pour faciliter le travail d'organisation matérielle, que les inscriptions se fassent le plus tôt possible.

St-Jean

PROTESTATION CONTRE LES BILLS 19 ET 20

Monsieur Jean-Paul Coulombe, organisateur de la C.T.C.C., au service du Conseil central de St-Jean nous communique que le Conseil central des Syndicats nationaux de St-Jean est actuellement à organiser une réunion publique dans le but de mettre la population au courant des effets dangereux des bills 19 et 20.

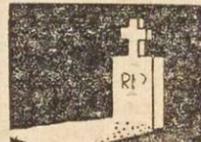
Au cours de la même assemblée, on protestera aussi contre le chômage actuellement à l'état aigu dans cette ville et l'on demandera aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux familles de vivre.

Cette assemblée qui aura lieu le 3 mars prochain, à 8 h. 30 p.m., à la Centrale catholique de St-Jean est ouverte non seulement aux syndiqués mais à toute la population. Des orateurs de la C.T.C.C. adresseront la parole au cours de ce ralliement.

Les employés d'hôpitaux

En vertu d'une clause qui permettait la réouverture des négociations sur un plan d'assurance-vie, d'indemnité hebdomadaire, bé-

néfices hospitaliers, bénéfices chirurgicaux et bénéfices médicaux, l'Association des Employés de l'Hôpital de St-Jean et les autorités de cette institution ont conclu une entente qui accorde aux employés les bénéfices suivants: a) une assurance-vie de \$1,000; b) une indemnité hebdomadaire variant de \$10.00 à \$30, selon le salaire de l'employé; c) \$200.00 en bénéfices chirurgicaux; d) \$3.00 par jour pour les services médicaux et enfin \$6.00 par jour pour les bénéfices hospitaliers.



Nous apprenons avec regret le décès de M. Ovide Roy, président du Syndicat du Bois Ouvrier de Tring Jonction, et dont les funérailles ont eu lieu jeudi dernier.

A la famille éprouvée, LE TRAVAIL offre ses plus sincères condoléances.

LE PROBLÈME OUVRIER

Pendant tellement longtemps on a fait croire aux ouvriers qu'ils devaient se contenter de ce qui leur était offert comme salaire, qu'ils devaient aussi accepter n'importe quelles conditions de travail, qu'en certains milieux pour ne pas dire presque tous, on a cru véritablement que cet état de choses était une loi créant une situation normale.

Mais, il y a toujours un mais, toute cette théorie était et est fautive. Les Papes ont parlé, les sociologues ont parlé et ils ont prouvé que ce qu'on croyait vrai était faux et ce qui semblait faux était vrai. Imaginez-vous, oh scandale! que toutes les classes de la société devaient avoir de la sympathie pour les ouvriers. Pas possible! que les temps changent! s'exclamèrent les prudes et les pleurnicheurs, il va falloir montrer de la sympathie pour ces pelés, ces galeux, oui, mesdames, messieurs, il faut de la sympathie pour la classe ouvrière.

Quelles sorte de sympathie? Faut-il donc verser des pleurs et s'attendrir doucement, naïvement sur le sort des ouvriers, non, mais virilement, raisonnablement, intelligemment. Les ouvriers peuvent se tromper parfois dans leurs demandes. Que ceux qui ne se trompent jamais lancent la première pierre!

Chassons-nous de l'idée, que l'ouvrier demande des privilèges. On ne quête pas un droit, on exige ce que ce droit nous accorde. La dinde offerte à l'occasion des fêtes, ça c'est une faveur, mais le salaire, c'est un droit. D'ailleurs, faire croire que l'employeur est bon enfant en accordant un juste salaire, faire croire qu'il donne ce salaire par considération, par générosité, parce qu'il a bon coeur, c'est choquant pour un gars qui veut se tenir debout et qui veut travailler. De plus, n'imaginez-vous pas que les ouvriers sont des orgueilleux fiéffés, (c'est français, consultez Larousse) parce qu'ils montrent de la fierté, quand ils veulent vivre honorablement avec le fruit de leur travail, quand ils veulent prendre leurs responsabilités.

Que votre sympathie soit raisonnée et raisonnable, pas de pleurs, pas de sentiment, mais de la droiture, de la virilité en constatant que l'ouvrier, être humain, a des droits et qu'il les réclame.

C'est le fruit de la méditation du No 87 de la lettre des Evêques sur le PROBLEME OUVRIER.



ACHETE BIEN
QUI ACHETE
CHEZ

Téléphone
Plateau
5151

Dupuis Frères
RAYMOND DUPUIS, président

865 est, rue Sainte-Catherine
MONTREAL

VICTOIRE SYNDICALE A CHICOUTIMI

Après une grève de 8 jours, les employés de commerce de gros gagnent \$6.00 par semaine et une rétroactivité de \$200.00

Soixante-dix employés dans le Commerce de Gros à Chicoutimi viennent de remporter une victoire éclatante après 8 jours de grève seulement contre trois marchands de gros de cette ville. En effet, le conflit qui éclata le 11 février vient de se régler vendredi dernier, soit le 19 courant.

La dernière convention collective qui avait expiré le 1er avril 1953 n'avait pas été encore renouvelée. La sentence arbitrale majoritaire rendue le 31 décembre 1953, accordait une augmentation générale de salaire de \$2.00 par semaine et un montant de \$57.00 à titre de rétroactivité. La sentence minoritaire accordait elle une augmentation de \$4.00 par semaine.

\$6.00 d'augmentation

Néanmoins, ces sentences défavorables n'ont pas empêché les syndiqués du commerce de gros de régler leur grève avec une augmentation de \$6.00 par semaine et un montant de \$200.00 à titre de rétroactivité. De plus, ils ont obtenu une troisième semaine de vacances après 15 années de service, l'inclusion dans la convention d'un plan d'assurance-groupe existant déjà et une procédure de règlement des différends satisfaisante.

Le nouveau contrat de travail est donc bien supérieur à ce que recommandaient les sentences arbitrales et c'est là que réside la victoire. On a réglé la grève même au-dessus de la sentence minoritaire.

Il va sans dire que les employeurs ont consenti à reprendre à leur service tous leurs employés sans faire de discrimination.

Appui général

Une telle victoire est attribuable à la conduite admirable des grévistes qui ont fait preuve d'une détermination et d'une ténacité vraiment modèle. L'appui de tous les travailleurs syndiqués de Chicoutimi et de ceux du syndicat d'Arvida en particulier a été précieux et il a maintenu très haut le moral des grévistes. Le public en général et même les employeurs ont supporté à 100% les grévistes. Les syndiqués ont reçu cigarettes, cigares, en quantité, des dons anonymes en argent, des voitures automobiles ont été prêtées gratuitement; on a même reçu un cadeau de cent gallons d'essence.

Les membres du syndicat du commerce de gros ont donc fait une grève propre à tout point de vue, tout le monde les a supportés et ils ont remporté une belle victoire qui est un exemple pour tous les petits syndicats qui ont peur d'oser parce qu'ils sont petits.

L'exécutif du syndicat a fait son devoir et a secondé admirablement bien le camarade Léo-Paul Turcotte, organisateur de la Fédération nationale du Commerce qui a dirigé la grève avec l'aide de Robert Auclair, conseiller technique du Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean.

Robert AUCLAIR

Le Comité des banques

(Suite de la page 1)

ponibles pour la construction domiciliaire, la C.T.C.C. doute de la capacité de ces institutions bancaires de satisfaire la demande des capitaux requis pour assurer les logements requis.

La raison, c'est que les banques et leurs représentants l'admettent, n'ont pas de réserve de capitaux disponibles et à moins que le gouvernement canadien n'autorise la Banque du Canada de racheter les hypothèques détenues par les banques ainsi que la chose se pratique pour les obligations, les banques ne pourront pas fournir les capitaux nécessaires.

Le taux de l'intérêt

Et même si les banques sont capables de financer la construction d'un grand nombre de logements, elles le feront à des conditions que ne pourront remplir la grande majorité de ceux qui ont réellement besoin d'être mieux logés.

"A l'heure actuelle, précise la C.T.C.C., le particulier qui effectue un emprunt conjoint de \$8,600 pour une période de 20 ans doit payer mensuellement la somme de \$57.68 ce qui veut dire une remise totale de \$13,833.20. Par contre, celui qui va emprunter le montant équivalent, garanti par une hypothèque assurée et remboursable sur une période de 25 ans compte tenu de la prime d'assurance de \$172, ce qui porte le montant de l'emprunt hypothécaire à \$8,772.00, devra effectuer des versements mensuels de \$54.83 pendant 25 ans si l'intérêt est de 5% pour cent et de \$56.13 si l'intérêt est de 6 p. 100 soit des remises totales de \$16,449.00 et de \$16,839.00, soit près du double de la somme empruntée.

La mise de fonds

On fait grand état de la diminution de la mise de fonds initiale consacrée par le projet de loi no 102. Il n'apparaît pas que les futurs emprunteurs auront de quoi se réjouir grandement.

En effet, comme la garantie du prêt ne portera que sur 90 p. 100 des premiers \$8,000 de la valeur d'emprunt et de 70 p. 100 sur le reste du montant de la valeur d'emprunt, il est clair que la différence devra être versée par l'emprunteur comme mise de fonds initiale.

Ainsi pour une maison dont la valeur d'emprunt sera de \$10,000, la mise de fonds exigée sera de \$1,400 ou 14 p. 100.

En même temps, d'après les exigences de la SCHL, selon laquelle le salaire de l'emprunteur doit être de 23% de sa dette, un semaine ou \$3,650 par année pour ouvrier devra gagner \$70.00 par semaine pour obtenir un prêt de \$8,772.00 sur une maison de \$10,000 s'il ne peut faire une mise de fonds plus élevée que \$1,400.

En définitive bien peu d'ouvriers pourront bénéficier de la loi parce que la grande majorité ne remplissent pas les conditions exigées par la loi même si celle-ci réussissait à créer d'abondantes sources de fonds hypothécaires.

Une solution

Pour faciliter l'accès du plus grand nombre à la propriété, ce qui ne sera possible que si l'on exige une mise de fonds plus élevée et un remboursement mensuel équitable, il faut nécessairement agir sur le taux de l'intérêt. Et comme les organismes privés ne vont financer la construction domiciliaire que dans la mesure où ils réaliseront des profits, il faut donc demander au gouvernement lui-même de prendre ses responsabilités.

C'est ainsi que la C.T.C.C. demande que la S.C.H.L., l'organisme qui approuve les prêts, qui assure les prêts, qui dicte les normes de construction, soit autorisée à entrer dans le domaine des prêts directs.

Les hypothèques détenues par la SCHL pourraient servir de garantie à la Banque du Canada, au même titre que les obligations du Canada aux fins d'obtenir l'argent nécessaire au financement de la construction d'un nombre suffisant de logements.

La Société pouvant obtenir les sommes nécessaires de la Banque du Canada à un taux d'intérêt très bas, soit moins de 4 p. 100p currait ensuite prêter cet argent sur la construction à un taux inférieur à 5 p. 100, ce qui serait de nature à réduire les versements mensuels exigés des emprunteurs et rendre possible l'accès à la propriété d'un plus grand nombre de Canadiens, ce qui, au point de vue social, est un objectif souhaitable.

Congrès de la Fédération du Commerce

Le prochain congrès de la Fédération nationale catholique des Employés du Commerce aura lieu à Montréal, les 7, 8 et 9 août prochain.

Cette décision a été prise lors de la réunion du Bureau Fédéral de cet organisme, la semaine dernière à Montréal, à la suite d'une invitation de la part du Syndicat des Employés du Commerce de Montréal.

QUEBEC

Sous la présidence de M. N. Nadeau, organisateur de la C.T.C.C., le Syndicat catholique des Ouvriers de Geo. T. Davie & Sons Ltd a procédé le 17 février dernier à l'élection de ses officiers pour l'année 1954-1955.

Ont été élus: Président, M. François Simoneau; 1er Vice-président, M. Vital Després; 2ème Vice-président, M. Yvon Emond; Secrétaire M. Georges Lambert; Trésorier, M. Sylvio Faucher; Sentinelle M. Arthur Brulotte, 1er Directeur M. René Pêrusse; 2ème Directeur M. Hervé Lacroix.

Shipbuilding and Shiprepairing Industry and our Coastal Trade

The concern of Canadian Shipyard workers over full employment and the future of their industry was reflected in discussions at a recent meeting of representatives of all the shipyard locals affiliated to the Canadian and Catholic Confederation of Labour and the affiliated Shipyard locals affiliated of the Canadian Congress of Labour at a recent meeting in Ottawa.

This serious concern is not without reasons, because our Canadian Coasting Trade is worth some thinking, as one important phase of Canada's Shipping and Shipbuilding problem.

It has a distinct effect on the Standard of living of thousands of workers in our industry. Yet because of legal and legislative puzzles, few workers know what it is and how it works.

Here are the answers, simply to some of the questions. First, our Canadian Coasting trade is the traffic between points in Canada by water. Primarily, it is Canadian Commerce, — (Cabotage).

In the neighbouring United States the national concept holds and U.S. ships alone engage in its coasting business, in Canada, we allow exceptions, our Canadian System works this way:

1.—Ships built and registered in any part of the British Commonwealth of Nations may engage in our Coastal trade without restrictions.

2.—A commonwealth registered ship built outside of the Commonwealth may take part in our Canadian Trade if her owners pays a 25 per cent (25%) duty on her fair market value (Ad Valorem).

3.—Under special circumstances foreign registered and foreign built ships may move in to the coasting trade. This involve heavier duty payments and a federal government compensation.

A FACTOR WE CAN CONTROL:

Two measures prevent Canadian Ships and Canadian Shipbuilding from obtaining the full benefits of Canada's growing economy and coastal trade.

1.—The 23 years old British Commonwealth Shipping Agreement which gives Commonwealth built ships free entry to our Canadian Coastal Trade.

2.—Our Canada Shipping Act, where by Sections 661, '62, '66' provide that British Ships only may engage in our Canadian Coastal Trade and lays down conditions for admitting foreign built ships registered in the Commonwealth. (By order in Council also, foreign — registered ships may be admitted under specific terms.)

In recent articles on this question we have pointed out the national advantages that would accrue through the restriction of trade to Canadian built Canadian registered ships, resulting that a wide variety of Canadian workers, indirectly connected with the shipbuilding and shiprepairing industry; steelworkers, machinists, coppermiths, foundrymen, electricians, and many others, do all benefit as well as our shipyard workers when a ship is built in Canada.

Now this can be done by our Federal legislators, and very simply, by:

1.—Giving the required one years notice of intention to withdraw the British Commonwealth Shipping agreement.

2.—Making the appropriate changes in the Canada Shipping Act.

Canada largest organized labour force in the Shipbuilding and Shiprepairing industry, the C.C.C.L., and the C.C.L. support these views as a means of guarding the jobs, and improving the standards of living of those workers who build and repair our ships.

The C.C.C.L., and the C.C.L., are requesting that the legal, and legislative puzzles which constitute our Canada Shipping Act shall be opened for the necessary amendments at the current session of Parliament, and that our Cabotage be restricted to Canadian Built, Canadian registered ships.

S. T. PAYNE.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Suisse social: 36, rue Caron, Québec, P. Q.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît-tous les vendredis.

Directeur GERARD PELLETIER

Administrateur: MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef: ANDRE ROY

Publiciste ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa.

Sherbrooke

Négociations dans le transport

L'Association des Employés du Transport de Sherbrooke qui groupe environ 40 camionneurs à l'emploi de la compagnie Sherbrooke Werahousing vient de faire parvenir à son employeur les amendements qu'elle désire apporter à la convention actuelle qui expire le 15 mars prochain.

Les principales demandes de l'Association concernent une augmentation générale des salaires de 10 cents l'heure, une amélioration de la clause des vacances et trois nouvelles fêtes chômées et payées. Le syndicat demande aussi que le plan d'assurance-maladie en vigueur soit défrayé moitié par l'employeur, moitié par les employés.

Pendant ce temps, une campagne d'organisation des autres entreprises de transport de la région se poursuit activement avec le concours des membres de l'Association sous la direction de M. Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke.

